



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

#### Emprunt obligataire



6 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupon annuel de 4,25% (brut)  
Rendement actuariel de 3,894% (brut)



Profil défensif à dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

Fluxys, gestionnaire indépendant de l'infrastructure de transport et de stockage de gaz naturel en Belgique, émet des obligations en euro. Ces obligations sont des instruments de dette. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.

#### Principales caractéristiques

- ✓ Durée de 6 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,25% (brut).
- ✓ Sur la base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel est de 3,894% (brut).
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.

## Profil d'entreprise de Fluxys

En Belgique, Fluxys construit et exploite des infrastructures destinées au transport et au stockage de gaz naturel ainsi qu'au terminalling de gaz naturel liquéfié. Dans ce cadre, Fluxys et sa filiale Fluxys LNG ont été désignées gestionnaires indépendants par le gouvernement.

Fluxys est une filiale de Fluxys G, une entreprise d'infrastructures de gaz naturel active sur le marché de l'Europe de l'Ouest, qui soutient la sécurité d'approvisionnement et le bon fonctionnement en favorisant les flux et les transferts de gaz naturel transfrontaliers.

Les activités de Fluxys et de sa filiale Fluxys LNG revêtent un intérêt économique général et, dans cette optique, les deux entreprises offrent pour l'utilisation de leur infrastructure des tarifs qui figurent parmi les plus bas en Europe. Ces tarifs sont par ailleurs très solides: ils couvrent en effet les coûts (y compris les frais de financement) et assurent une rémunération équitable des capitaux investis. Les tarifs appliqués sont réglementés et approuvés par la CREG, le régulateur fédéral de l'énergie.

Grâce à son approche résolument tournée vers l'avenir, Fluxys a développé le réseau belge pour en faire le carrefour par excellence des flux gaziers internationaux en Europe de l'Ouest.

La stratégie de l'entreprise consiste à développer son infrastructure afin de renforcer ce rôle de plaque tournante. A la lumière de cette stratégie, Fluxys a prévu un programme indicatif d'investissement de 1,5 milliard EUR pour la période 2012-2021, qui couvre des projets d'infrastructures tant dans le transport et dans le stockage de gaz naturel que dans le terminalling de gaz naturel liquéfié.

Le réseau de Fluxys compte 4.100 kilomètres de canalisations et est utilisé par des fournisseurs pour le transport de gaz naturel destiné soit au marché belge, soit à d'autres marchés d'utilisateurs finaux. Ainsi, Fluxys transporte entre 17 et 19 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an pour la consommation en Belgique.



L'infrastructure de gaz naturel de Fluxys compte des raccordements avec 17 gestionnaires de réseau de distribution qui, à leur tour, se chargent de la distribution du gaz naturel aux ménages et aux PME. En outre, près de 250 clients industriels et centrales électriques sont directement raccordés au réseau de Fluxys. En plus, quelque 95 milliards de mètres cubes de gaz naturel par an sont réservés à long terme dans le réseau de Fluxys pour acheminer du gaz naturel vers d'autres marchés de consommateurs finaux.

Fort d'un peu plus de 1.000 collaborateurs, le groupe Fluxys a réalisé, en 2011, un chiffre d'affaires de 709,9 millions EUR et un bénéfice net de 116,7 millions EUR. (Source: [www.fluxys.com](http://www.fluxys.com))



## Objectifs de l'offre

Le produit net de l'émission des obligations permettra à l'Émetteur de poursuivre le développement de ses activités gazières.

Le montant récolté sera affecté:

- au financement du plan d'investissement soutenant la croissance organique du groupe;
- à l'optimisation de la structure financière, plus en ligne avec le cadre réglementaire belge: substitution d'une partie des réserves excédentaires par des fonds empruntés (pour plus d'informations sur les modalités précises, consultez également le site de l'Émetteur [www.fluxys.com](http://www.fluxys.com));
- au financement du fonds de roulement de l'Émetteur.

(Source: Prospectus)



## Principaux risques de cette émission

Ces obligations sont soumises aux risques liés à l'Émetteur (risque de crédit) ainsi qu'aux risques de marché, comme le risque de volatilité, de taux, de liquidité, etc.

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- **Risque de volatilité et de taux:** le cours des obligations peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Ainsi on peut s'attendre à ce que le cours de l'obligation diminue si les taux d'intérêt du marché augmentent.
- **Risque de liquidité:** bien que ces obligations soient cotées sur Euronext Brussels, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché des obligations peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourra être inférieur à la valeur nominale.

**L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus (pages 26 à 35) notamment ceux concernant l'Émetteur et ses activités.**

Ces facteurs de risque sont particulièrement pertinents pour une émission présentant une **longue maturité de 6 ans**.



## Pour quel investisseur?

En tant qu'investisseur, vous ne devez envisager un investissement dans ce type d'instrument financier que s'il est approprié au regard de votre situation financière, vos objectifs d'investissement et vos connaissances et expérience.

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation est prioritairement destinée, dans certaines limites, aux investisseurs présentant un **profil défensif à dynamique**. Elle peut également convenir, dans des limites encore plus strictes, à des investisseurs présentant un autre profil.

Plus d'informations sur les profils d'investisseur sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Tout investisseur est invité à faire vérifier par BNP Paribas Fortis si un tel investissement peut lui être recommandé personnellement.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible dans toute agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > MiFID > Plus d'infos sur MiFID.



## Documentation

Le **Prospectus**, rédigé en français et daté du 30 mars 2012, a été approuvé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), le 30 mars 2012. Un Prospectus en néerlandais est également disponible.

Ces documents sont tenus gratuitement à disposition dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au n° 02 433 41 31 ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions) et sur celui de l'Émetteur [www.fluxys.com](http://www.fluxys.com)



### Souscription

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre au public en Belgique**.  
Les restrictions de vente applicables à l'émission de ces obligations sont reprises dans le Prospectus.

Le montant de l'émission est fixé à un minimum de 100 millions EUR et à un maximum de 350 millions EUR. Le montant final de l'offre sera déterminé par l'Émetteur sur la base des critères repris dans le Prospectus.

#### La période de souscription court du 4 avril (9h) au 27 avril 2012 (16h) inclus.

Une clôture anticipée est possible mais ne pourra survenir au plus tôt qu'à la fin du 1<sup>er</sup> jour de la période de souscription, à savoir le 4 avril 2012<sup>1</sup> (voir ci-dessous).

#### Allocation

BNP Paribas Fortis a été chargé par l'Émetteur du placement de ces obligations, à concurrence d'un montant repris dans le Prospectus. Dès que le montant qui lui est alloué aura été placé, mais au plus tôt à la fin du premier jour de souscription, à savoir le 4 avril 2012<sup>1</sup>, BNP Paribas Fortis aura la possibilité d'arrêter l'enregistrement des souscriptions, via un avis de fin de vente publié sur son site internet [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions). Ce même avis sera publié sur le site internet de l'Émetteur ([www.fluxys.com](http://www.fluxys.com)), lequel site reprendra la liste des institutions qui peuvent encore accepter des souscriptions. Une clôture anticipée de la période de souscription ne peut intervenir que quand toutes les institutions chargées du placement de ces obligations auront placé le montant qui leur a été attribué (redistribué, le cas échéant, comme mentionné dans le Prospectus).

En cas de sursouscription à son niveau, BNP Paribas Fortis répartira les titres entre les souscriptions recueillies, en appliquant le principe de réduction proportionnelle, afin de servir le maximum d'investisseurs. Un ordre introduit pourra être réduit (par multiple de 1.000 EUR et avec, dans la mesure du possible, un montant nominal de minimum de 1.000 EUR correspondant à la coupure des obligations). L'investisseur potentiel est invité à lire la procédure d'allocation reprise dans le Prospectus.

<sup>1</sup> Il est à noter que certaines agences ferment à 16h00. Une souscription reste néanmoins possible par PC banking ou sur simple appel au n° 02 433 41 31 jusque 17h30.

#### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Émetteur:** Fluxys SA, société anonyme de droit belge.  
Il n'existe de rating ni pour l'Émetteur ni pour les obligations.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions EUR et maximum 350 millions EUR. Les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant total de l'émission sont repris dans le Prospectus.
- Code ISIN: BE0002148501.
- Titres dématérialisés, non subordonnés, non garantis et soumis au droit belge.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur Euronext Brussels à partir du 3 mai 2012 (voir "Principaux risques de cette émission" en page 2, et notamment le risque de liquidité).



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 3 mai 2012.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale (incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier).

**Echéance:** 3 mai 2018, soit une durée de 6 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,25% (brut).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu le 3 mai de chaque année et pour la première fois le 3 mai 2013.
- Le rendement actuariel brut calculé sur base du prix d'émission s'élève donc à 3,894%.



Frais

**Service financier:** gratuit chez BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en Compte-titres BNP Paribas Fortis:** au tarif en vigueur (voir notre brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles).



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%. En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si celle-ci a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

## Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette émission est décrite en page 3.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissement. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.

## Conflits d'intérêts

L'Émetteur est engagé dans une relation commerciale générale et/ou des transactions spécifiques avec BNP Paribas Fortis. BNP Paribas Fortis pourrait donc avoir des conflits d'intérêts qui pourraient avoir un impact négatif sur les intérêts des détenteurs d'obligations. BNP Paribas Fortis peut à certains moments détenir et/ou négocier sur le marché secondaire des instruments de dette, des actions et/ou d'autres instruments financiers de l'Émetteur.